EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260409-20260409A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	18
votants	18

L'an deux mille vingt-six,
Le 9 avril à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Mickaël Rio, Delphine Ollivier, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Nicolas Roussel, Mathilde Dumontet, Émilie Texier, Kevin Dedieu, Loïck Jeannenot, Manon Pelote, Vincent Hallier.
Absents excusés : Camille Rouxel.
Absents :
Secrétaire de séance : Nicolas Simon.

Délibération numéro : 20260409A
Objet : Instauration des commissions municipales facultatives.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 – 22 ;
- Considérant le renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections du 15 mars 2026 ;
- Considérant que lors de l'élection municipale, une seule liste était candidate.

Monsieur le Maire expose.

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026 et à l'installation le 20 mars 2026 du conseil municipal issu de cette élection, Monsieur le Maire propose l'organisation de commissions municipales. En plus des commissions obligatoires, il est possible de créer des commissions facultatives qui seront chargées de travailler sur des thèmes qui leur sont attribués. Monsieur le Maire propose de créer neuf commissions dont les thèmes sont les suivants :

- Commission Plan local d'urbanisme – Urbanisme ;
- Commission communication ;
- Commission transports et restaurant scolaire ;
- Commission sport – culture – jeunesse ;
- Commission finances ;
- Commission bâtiments communaux ;
- Commission espaces verts ;
- Commission voirie sécurité ;
- Commission santé – social.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que le conseil municipal :

- Fixe le nombre des conseillers siégeant dans chaque commission ;

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260409-20260409A-DE

- Désigne par délibération ceux qui siégeront dans cette chaque commission.

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder et respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ces commissions peuvent être :

- Permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat du conseil municipal ;
- Temporaires, c'est-à-dire limitées à une catégorie d'affaires.

Elles sont facultatives, et peuvent donc être supprimées librement par le conseil municipal en cours de mandat.

Après en avoir délibéré et au vu des candidatures parmi ses membres, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Instaure les commissions suivantes ;

  - Commission Plan local d'urbanisme – Urbanisme ;
  - Commission communication ;
  - Commission transports et restaurant scolaire ;
  - Commission sport – culture – jeunesse ;
  - Commission finances ;
  - Commission bâtiments communaux ;
  - Commission espaces verts ;
  - Commission voirie - sécurité ;
  - Commission santé – social.

- S'agissant du principe de la représentation proportionnelle, constate qu'une seule liste était candidate à l'élection municipale ;
- Décide de ne pas désigner les membres des commissions au scrutin secret ;
- Décide que chacune des commissions sera animée par un adjoint ou la conseillère municipale déléguée ;
- Ne fixe pas de nombre de membres pour chaque commission et précise que les membres de chaque commission pourront librement s'inscrire ou se radier des commissions tout au long du mandat :
- Désigne au scrutin public les membres suivants pour siéger dans les commissions :

Commission Plan local d'urbanisme – Urbanisme	Monsieur Denis Jannot
	Madame Émilie Texier
	Monsieur Loïck Jeannenot
	Monsieur Nicolas Roussel
	Monsieur Vincent Hallier
	Monsieur Mickaël Rio
	Madame Aiescha Greenfield.
Commission communication	Monsieur Denis Jannot
	Monsieur Jérémy Ryo
	Madame Manon Pelote
	Madame Aiesha Greenfield

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260409-20260409A-DE

	Monsieur Aurélien Ridé
Commission transports et restaurant scolaire	Madame Mathilde Dumontet
	Madame Delphine Ollivier
	Madame Mathilde Mainguet
Commission sport-culture-jeunesse	Mme Mathilde Mainguet.
	Madame Thérèse Clément
	Monsieur Kevin de Dieu.
	Monsieur Jérémy Ryo
	Madame Camille Roussel.
	Monsieur Mickaël Rio
Commission finances	Madame Valérie Richard
	Monsieur Nicolas Simon
	Madame Mathilde Dumontet
	Madame Delphine Ollivier
Commission bâtiment communaux	Monsieur Nicolas Simon
	Monsieur Nicolas Roussel
	Madame Valérie Richard
Commission, espaces verts	Monsieur Nicolas Simon
	Madame Mathilde Mainguet
	Monsieur Loïck Jeannenot
	Monsieur Aurélien Ridé
	Madame Mathilde Dumontet
Commission voirie-sécurité	Monsieur Nicolas Simon
	Monsieur Vincent Hallier
	Monsieur Denis Jannot
	Madame Mathilde Dumontet
	Monsieur Aurélien Ridé
	Monsieur Mickaël Rio
Commission santé-sociale	Madame Thérèse Clément
	Monsieur Kevin Dedieu
	Madame Delphine Ollivier
	Madame Manon Pelote
	Monsieur Loïck Jeannenot
	Madame Émilie Texier
	Madame Aiesha Greenfield
	Monsieur Aurélien Ridé

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Nicolas Simon.

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-SUR-OUST 56 (Morbihan)